

CALENDRIER 2019



© PNHSFA



avec le soutien de



Le paysage du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier en actions



Paysage en actions

La qualité paysagère est un atout pour le cadre de vie, pour la démographie et l'attractivité d'une région, pour la construction d'un sentiment d'appartenance au territoire, pour l'économie notamment au travers de sa valorisation touristique. Le paysage évolue et les attentes vis-à-vis de celui-ci également. En 2001, la région wallonne a ratifié la Convention européenne du Paysage et s'est alors engagée à mettre en œuvre, sur son territoire, des actions de préservation, gestion et amélioration de ses paysages le tout dans une démarche participative.

Entre 2006 et 2009, le Parc naturel Haute-sûre Forêt d'Anlier a entrepris les démarches visant à se doter d'une charte paysagère, outil d'orientation transversal, fruit d'un travail de concertation avec tous les acteurs du paysage, en ce compris les habitants. En 2017, l'arrêté d'application précisant les contenu et modalités d'approbation d'une charte paysagère est paru au moniteur belge. Le Parc naturel se lance dès lors dans la mise à jour de sa charte avec l'objectif d'une validation en 2020.

Nous avons donc choisi d'éditer un calendrier mettant à l'honneur, chaque mois, un objectif ou une piste d'action suggéré(e) dans les recommandations élaborées en 2009, certain(e)s déjà traduit(e)s en projet, d'autres pas encore. L'occasion d'illustrer différentes facettes du paysage et de constater que petites et grandes actions concourent à un paysage de qualité.



JANVIER 2019

M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Expliquer et valoriser la qualité de paysage témoin des chênaies.

A l'instar d'autres paysages sur le territoire du Parc naturel, les versants de la Sûre couverts d'anciens taillis de chênes sont un paysage témoin d'une activité autrefois florissante et aujourd'hui disparue mais qui marque encore le paysage. Leur origine devient méconnue et mérite d'être rappelée.

Autrefois, l'écorce des chênes était utilisée pour le tannage des peaux. C'était notamment le cas dans les tanneries de Bodange ou de Martelange. Vers la fin du 19ème siècle, l'activité a perdu de sa rentabilité. Dans la vallée de la Sûre, du côté belge, le remplacement des chênes par des résineux a été encouragé. Tandis qu'au Grand-Duché de Luxembourg, l'activité de tannerie a été subventionnée permettant le maintien plus large des chênaies. Aujourd'hui, le paysage témoigne encore de ces approches différentes. Sur le territoire du Parc naturel, deux versants couverts d'un ancien taillis de chênes à écorces sont classés, en raison de leur valeur historique et esthétique.

JANVIER

Versant de la Sûre couvert d'une chênaie

© N. Mayon

FÉVRIER 2019



V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28



Promouvoir le maintien, le remplacement ou la plantation d'arbres isolés, de haies, d'alignements d'arbres que ce soit pour leur fonction agronomique, écologique ou paysagère.

Outre leurs rôles écologique et agronomique, les arbres isolés et les haies en zone agricole font partie de nos paysages « traditionnels », rythmant celui-ci, marquant des limites de propriétés. Les haies vives jouent un rôle encore plus intéressant sur le paysage lorsqu'elles sont constituées d'un mélange d'essences indigènes. Si la première mission de l'agriculteur n'est pas d'entretenir le paysage, son action influence l'apparence du territoire. Il a donc un rôle essentiel à jouer notamment dans le maintien ou la restauration d'un réseau de haies vives.

Partant du constat que dans certaines zones du Parc naturel, ce réseau a été mis à mal dans les espaces agricoles, que leur intérêt est aujourd'hui de plus en plus reconnu, la mise en place d'actions visant à restaurer ou maintenir les haies et arbres est préconisée. C'est de ces nouvelles plantations que dépend la qualité du paysage de demain, raison pour laquelle il est important de choisir et combiner les essences soigneusement. Depuis de nombreuses années, le Parc naturel propose des plants deux fois par an. En 2018, on a dépassé le nombre de 100.000 arbres distribués, tout bénéfique pour l'environnement et le paysage.

FÉVRIER

Haie plantée à Villeroux dans le cadre d'une action menée par le Parc naturel

 © PNHSA

MARS 2019



V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Procéder à un recensement des anciens murs et mettre en place des actions de restauration.

De nombreux éléments du petit patrimoine populaire font partie du paysage. Témoins d'un mode de vie, de croyances ou d'un savoir-faire, ils méritent d'être mieux connus et entretenus.

Parmi ces éléments, les murs en pierre sèche (ils sont exclusivement constitués de pierre, sans aucun liant ou mortier d'où leur qualificatif) marquent le territoire. Ils illustrent un savoir-faire typique des régions rurales et reflètent la géologie de la région (les pierres étaient prélevées dans les terres locales) voire même les activités humaines qui y étaient pratiquées (les scories des forges ont parfois été utilisées comme couvre-mur).

Aujourd'hui reconnu comme Patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, les murs en pierre sèche du territoire font l'objet d'actions de restauration dans le cadre d'un projet mené par le Parc naturel. Des formations sont organisées pour transmettre ce savoir-faire ancestral aux nombreux avantages (écologique, économique...).

Plus d'informations sur le projet via le site www.parcnaturel.be, rubriques Projets du Parc>Paysages et patrimoine

MARS

MARS

Mur en pierre sèche à Martelange

 © PNHSFA

AVRIL 2019



L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30



Recenser les points de vue d'intérêt paysager.

Mieux connaître le paysage permet de mieux se l'approprier et de mieux le protéger. Depuis de nombreuses années (et bien avant la ratification de la Convention de Florence), l'ASBL ADESA est chargée d'un inventaire paysager (points de vue remarquables, lignes de vue remarquables et périmètres d'intérêt paysager) en Région wallonne. La méthodologie est basée sur l'évaluation de six critères esthétiques et sur la participation de la population.

Le recensement est l'occasion de mettre en évidence des paysages quotidiens mais de qualité. Il permet également de donner la parole aux citoyens qui, par leurs choix, mettent en évidence des « paysages d'attachement » qui ne seraient pas nécessairement relevés avec des critères techniques. Ces paysages pourront faire l'objet d'une surveillance s'ils sont concernés par des projets et pourront être valorisés sous différentes formes.

Le recensement est terminé sur les communes de Habay, Léglise et Neufchâteau. Il est en cours sur les communes de Bastogne, Fauvillers, Martelange et Vaux-sur-Sûre et devrait prendre fin en 2019.

AVRIL

AVRIL

Menufontaine

📷 © N. Mayon

MAI 2019



M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Informez et sensibilisez les gestionnaires à la problématique des plantes invasives : interdisez la plantation des essences reprises sur les listes noires et grises.

Par définition, une plante invasive est une espèce végétale répondant aux 4 critères suivants :

- *introduite par l'homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de son aire de répartition naturelle (c'est une espèce dite « exotique ») ;*
- *capable de maintenir des populations viables dans les milieux naturels ;*
- *qui présente d'importantes capacités de dispersion dans l'environnement et*
- *qui tend à former des populations denses ayant un impact négatif sur les espèces indigènes et la biodiversité.*

Si certaines d'entre elles, notamment au moment de leur floraison, paraissent jolies et jouer un rôle positif sur le paysage, leur capacité de développement (et donc de remplacement d'un ensemble de plantes indigènes) et leur impact sur la biodiversité les rendent responsables d'une perte de qualité du paysage en plus de compliquer la gestion des espaces touchés et de participer à la dégradation des espaces naturels.

Le Parc naturel a organisé des formations pour la gestion de certaines de ces plantes, a mis en place des campagnes de gestion de sites contaminés et a contribué à une meilleure information du public en la matière. Autant les professionnels que les gestionnaires publics et les citoyens ont été sensibilisés.

Source de la définition : <http://www.alterias.be/fr/plantes-invasivesn/faq>

MAI

Gestion de plantes invasives

 © PNHSFA



JUIN 2019

S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30



Veiller à ce que les gestionnaires respectent les dispositions légales en matière d'entretien des espaces verts. Proposer des journées de sensibilisation et d'information sur l'existence d'autres techniques de désherbage ou d'entretien des espaces verts.

Des espaces verts tondus, des haies taillées... ce type d'entretien demande du temps et s'accompagne fréquemment d'une utilisation intensive de pesticides qui banalise le paysage. Depuis le 1^{er} juin 2018, l'usage des pesticides est interdit en Wallonie dans les lieux accessibles à un public vulnérable, même s'ils sont privés. Et depuis le 31 décembre 2018 la vente d'herbicides de synthèse est interdite en Belgique (loi fédérale), tandis que leur utilisation le sera dès le 31 décembre 2019, tant dans les espaces publics que privés.

Le principe de la gestion différenciée est d'opter, dans certains lieux, pour une gestion régulière et, dans d'autres, appliquer une gestion plus extensive sans perte de qualité visuelle. Une haie vive ou taillée structure le paysage, en plus de jouer un rôle écologique intéressant. De même que des zones non (ou moins fréquemment) tondues constituent des refuges pour la biodiversité et apportent de la diversité paysagère au cœur des espaces urbanisés, au plus près de la population. Ce nouveau mode de gestion demande une modification des habitudes et beaucoup de communication vis-à-vis des usagers des lieux pour une bonne compréhension et acceptation des changements.

Les communes de Bastogne, Léglise, Vaux-sur-Sûre et Habay sont déjà dotées d'un plan de gestion différenciée réalisé par le Parc naturel. Différentes initiatives ont vu le jour grâce à ces plans de gestion.

JUIN

Un jardin naturel au cœur de la Zone d'Activité Economique I de Bastogne

 © PNHSFA

JUILLET 2019



L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Orienter les pratiques agricoles de manière à favoriser la biodiversité ainsi que la qualité, la diversité et la lisibilité du paysage.

L'agriculture occupe presque la moitié du territoire du Parc naturel. Le paysage agricole a subi de fortes pressions et s'est banalisé pour permettre le développement d'une agriculture intensive dès la fin de la seconde guerre mondiale. Dans un contexte difficile d'agriculture en pleine mutation, certains agriculteurs recherchent d'autres moyens de produire et de valoriser au mieux les ressources du territoire.

La diversification des cultures et des élevages offre le double avantage d'augmenter la résilience des fermes et de remodeler le paysage en augmentant sa diversité. Par exemple, la filière Épeautre d'Ardenne mise en place par le Parc naturel et quatre agriculteurs, permet la revalorisation de l'épeautre et l'augmentation de sa culture. Ainsi, les champs parfois rouges (comme en témoigne la photo, le champ était particulièrement rouge en 2017 !) des variétés d'épeautre testées viennent de temps en temps rompre la succession de pâturages des vallées ardennaises. Autre atout, l'épeautre, céréale rustique, nécessite peu de fertilisants et d'intrants ce qui permet d'offrir un produit de qualité au consommateur.

Plus d'informations sur le projet sur www.epeautredardenne.be

JUILLET

Champ d'épeautre

 © PNHSFA

AOÛT 2019



J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Encourager une bonne intégration du bâti et des équipements par ses qualités intrinsèques.

Les constructions humaines attirent le regard et jouent un rôle de point d'appel dans le paysage : formes et couleurs « moins naturelles », rupture d'échelle... Plutôt que d'envisager le recours massif à des plantations pour tenter de camoufler une construction, un projet de qualité s'inspirera des bâtiments environnants, de la topographie et de l'histoire du site pour s'y intégrer de manière optimale, voire dans certains cas, en améliorer la qualité. La construction peut même faire le pari d'une architecture moderne. La végétation intervient ensuite en soutien de l'intégration visuelle du projet.

AOÛT

AOÛT

Passerelle des oiseaux à Martelange

📷 © M. Pêcheur

SEPTEMBRE 2019



D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30



Mettre en place des animations destinées aux habitants et aux touristes.

Pour mieux valoriser et protéger le paysage, pour renforcer le lien avec le territoire ou simplement pour satisfaire sa curiosité, il est essentiel de mieux le connaître.

Des séances de lecture du paysage permettent de l'observer, de le lire, de décortiquer son organisation avant de remonter le temps pour comprendre comment le paysage d'aujourd'hui s'est mis en place. Anecdotes, témoignages ou documents historiques, consultation de cartes anciennes ou de cartes géologique et pédologique... sont autant de sources d'information qui aident au décryptage du paysage. Pour finir avec un regard tout autre sur notre cadre de vie !

Chaque année, en septembre, a lieu le week-end des paysages en Luxembourg. L'occasion d'assister à de nombreuses manifestations ayant le paysage pour thème. Que ce soit dans ce cadre ou non, le Parc naturel organise des lectures paysagères. Rendez-vous sur www.parcnaturel.be, rubrique « Actualités ».

SEPTEMBRE

Lecture paysagère depuis le belvédère à Strainchamps

 © PNHSFA

OCTOBRE 2019



M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Valoriser et entretenir les vergers existants pour leur valeur patrimoniale et paysagère et mettre en place un programme de création de nouveaux vergers.

Les anciens vergers font partie du paysage traditionnel rural bien qu'ils n'étaient pas aussi répandus que dans d'autres régions, notamment en raison de conditions climatiques et pédologiques défavorables. Généralement accolés aux maisons, ils marquaient de leur empreinte l'auréole villageoise avec leurs formes variées, l'évolution de leur apparence au fil des saisons et la diversité des espèces et des formes culturelles (basse ou haute tige). Ils soulignaient l'occupation traditionnelle du sol, formant un espace de transition entre la zone habitée et la zone cultivée.

Beaucoup de ces anciens vergers (appelés « prés-vergers » puisqu'ils étaient généralement pâturés) ont disparus parce qu'ils étaient situés sur des terrains aujourd'hui urbanisés. Les nouveaux vergers ne sont plus nécessairement plantés près des noyaux villageois mais bien en zone agricole ce qui participe à une évolution du paysage des espaces ruraux.

Le Parc naturel réalise un recensement des vergers sur son territoire et identifie les anciennes variétés locales encore présentes de manière à les conserver et à les rediffuser.

OCTOBRE

OCTOBRE

Ancien verger

 © PNHSFA

NOVEMBRE 2019



V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30



Renforcer la qualité écologique des cours d'eau, de leurs berges et de leurs abords.

Les cours d'eau sont des éléments fréquemment associés à la qualité d'un paysage. Une berge sinueuse non artificialisée, soulignée par une végétation diversifiée et qui comporte des encoches, des zones humides adjacentes, offre une qualité paysagère (et écologique) plus importante.

Il n'est pas rare que des cours d'eau aient été déplacés de leur lit : pour utiliser la force hydraulique de l'eau (alimentation des moulins), pour tenter de lutter contre les inondations, pour libérer de l'espace agricole et essayer « d'assainir » les terres, pour irriguer les parcelles... Le nouveau tracé n'a plus rien à voir avec celui d'origine, est source de nombreux problèmes écologiques et modifie le paysage (banalisation, appauvrissement des milieux présents voire disparition due à la modification des relations avec les zones humides adjacentes...).

Le Parc naturel travaille actuellement à une étude de reméandration de la Sûre à Volaiville.

NOVEMBRE

La Sûre entre Sûre et Volaiville

 © PNHSFA

DECEMBRE 2019



D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Valorisation touristique du paysage.

Le paysage est un atout pour promouvoir le territoire en tant que destination de séjour. Il attire de nombreux visiteurs et c'est dans ce cadre que prennent place différentes activités et équipements destiné(e)s aux touristes. Il est donc important de mener une réflexion autour d'un tourisme durable vert et de haute qualité pour que développement touristique ne conduise pas à la détérioration du paysage.

Par la réalisation d'animations, la mise en place d'évènements, la création et le balisage de sentiers de randonnée, la réflexion sur la création d'équipements, le Parc naturel contribue à la valorisation du paysage en tant que ressource économique et soutient les efforts des acteurs touristiques du territoire.

DÉCEMBRE

DÉCEMBRE

Sentier de promenade

 © PNHSA